
MULTI-STRATEGY PORTFOLIO

SICAV de droit Luxembourgeois

Société Anonyme

Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 73 332

(la « Société »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Par la présente, les actionnaires de la Société (les « Actionnaires ») sont informés des éléments suivants :

1. Nouvelles dispositions en matière de protection des données :

En raison de l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du Règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (le « RGPD »), le Conseil d'administration a modifié comme suit les dispositions relatives à la protection des données dans la nouvelle version du prospectus datée de septembre 2018 :

« En vertu du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »), les catégories suivantes de données personnelles concernant les Actionnaires reprises dans tout document fourni par ces derniers peuvent être recueillies, enregistrées, conservées, adaptées, transférées ou traitées et utilisées de toute autre manière (ci-après « traitées ») par la Société et/ou la Société de gestion agissant en tant que « responsable du traitement » au sens du RGPD : coordonnées, données d'identification, professionnelles, administratives, financières et judiciaires (par exemple casier judiciaire).

En signant le contrat de souscription, accord est donné à la Société et/ou la Société de gestion et/ou leurs délégués pour traiter ces données à l'une quelconque des fins suivantes :

- *Remplir les obligations contractuelles nécessaires à l'exploitation de la Société, en ce compris la gestion et l'administration de la Société ;*
- *Se conformer aux lois et obligations réglementaires applicables (lutte contre le blanchiment de capitaux, NCD, DAC II, FATCA, etc.) ;*
- *Poursuivre tous autres intérêts commerciaux légitimes de la Société de gestion ou d'un tiers, par exemple l'établissement de relations commerciales, sauf si les intérêts ou droits fondamentaux des Actionnaires l'emportent sur lesdits intérêts commerciaux ;*
- *Toute autre situation dans laquelle les Actionnaires ont consenti au traitement de leurs données personnelles.*

A ces fins, les données personnelles peuvent être transférées aux Autorités nationales et traitées par les distributeurs de la Société et tout autre délégué désigné par la Société de gestion afin de soutenir les activités de la Société.

La Société, la Société de gestion et/ou leurs délégués et prestataires de services ne transféreront pas les données personnelles à un pays non membre de l'EEE si ce pays ne prévoit pas un niveau de protection des données approprié et n'offre donc aucune certitude juridique.

La Société et la Société de gestion ne conserveront pas les données personnelles plus longtemps qu'il n'est nécessaire à la/aux fin(s) à laquelle/auxquelles elles ont été récoltées. S'agissant de la définition de périodes de détention appropriées, la Société et la Société de gestion se conformeront par ailleurs à toute obligation de détention d'informations, y compris les législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le RGPD et les lois et réglementations fiscales.

Les Actionnaires ont à tout moment le droit de demander à la Société et à la Société de gestion la consultation, la rectification ou l'effacement de leurs données personnelles, le droit à la restriction du traitement de leurs données personnelles, le droit de s'opposer à leur traitement ainsi que le droit à la portabilité des données.

Lorsque le traitement des données se base sur un consentement donné par les Actionnaires, ces derniers ont le droit de retirer leur consentement à tout moment. Conformément à l'article 77 du RGPD, les Actionnaires ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNPD au Luxembourg) en cas de violation de la loi concernée.

L'Actionnaire peut exercer ses droits en envoyant une demande à la Société de gestion.

De plus amples détails sur les conditions générales du traitement des données peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion. »

2. Règlement sur les indices de référence :

En raison de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement (le « Règlement sur les indices de référence »), le Conseil d'administration de la Société a intégré la section ci-dessous au prospectus daté de septembre 2018 :

« Règlement sur les indices de référence : Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement Conformément au Règlement sur les indices de référence, la Société de gestion, agissant dans le respect des lois applicables, pourra prendre plusieurs mesures si un indice de référence, y compris

L'une quelconque de ses composantes, subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni, de manière à atténuer les risques encourus. Certains facteurs, y compris des facteurs extérieurs échappant au contrôle de la Société de gestion, peuvent entraîner des modifications substantielles de l'indice de référence, ou la cessation de celui-ci, notamment lorsqu'un administrateur de l'indice de référence n'est plus capable de fixer un taux de référence ou une autre valeur pour une raison quelconque ; par conséquent, la Société de gestion ne sera pas tenue pour responsable à cet égard et prendra toutes les mesures appropriées afin de protéger les intérêts des actionnaires de la Société et d'assurer le maintien des objectifs et politiques d'investissement du Compartiment. La Société de gestion a établi et tient à jour des plans écrits décrivant les mesures qu'elle prendrait si un indice de référence subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni. Ces plans écrits peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social de la Société. Un résumé des Indices de référence des Compartiments de la Société, y compris la liste des administrateurs des indices de référence qui sont enregistrés ou ont l'intention de s'enregistrer auprès des autorités compétentes pour le 1^{er} janvier 2020 au plus tard en vertu du Règlement sur les indices de référence, est disponible à l'Annexe II du Prospectus de la Société. »

3. Changement de dénomination des compartiments :

Afin d'éviter toute confusion entre les noms des compartiments de la Société et les noms des solutions d'investissement proposées par le distributeur de la Société, ING Belgium, à ses clients, le Conseil d'administration de la Société a modifié le nom de l'ensemble des compartiments de la Société et a supprimé la mention « Kronos » du nom de tous les compartiments. Les nouvelles dénominations des compartiments, reprises ci-dessous, seront intégrées au prospectus de la Société daté de septembre 2018 :

MULTI-STRATEGY PORTFOLIO – MSP PURE BOND
MULTI-STRATEGY PORTFOLIO – MSP DEFENSIVE
MULTI-STRATEGY PORTFOLIO – MSP MODERATE
MULTI-STRATEGY PORTFOLIO – MSP BALANCED
MULTI-STRATEGY PORTFOLIO – MSP ACTIVE
MULTI-STRATEGY PORTFOLIO – MSP DYNAMIC
MULTI-STRATEGY PORTFOLIO – MSP PURE EQUITY

Les modifications susmentionnées entreront en vigueur à compter du 17 septembre 2018 et seront intégrées à la nouvelle version du prospectus datée de septembre 2018.

En Belgique, le service financier est assuré par ING Belgique S.A. où le dernier rapport périodique est disponible gratuitement. Le Prospectus et les KIIDs sont à disposition gratuitement en anglais, français et néerlandais au siège social de la SICAV, sur www.ing-isim.lu et auprès des agences d'ING Belgique S.A.

Luxembourg, le 4 septembre 2018

Le Conseil d'administration de la Société